

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 16 décembre 2016

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Bruno MANNEL, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Angélique PLAQUIN

Excusé : Jean-Paul BURLION

Ouverture de crédits

Afin de poursuivre les chantiers actuellement en cours, et dans l'attente du vote du budget 2017, le Conseil municipal décide une ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25%, comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le montant des crédits d'investissement de la ville s'élevait à 6 963 979,59 €. Le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 740 994,90 €.

Vote : unanimité

Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population de la commune du Cateau-Cambrésis sera organisée du 19 janvier au 18 février 2017.

Le conseil municipal a fixé la rémunération des agents recenseurs dans la limite de la dotation forfaitaire globale de l'État de 13 773 €.

Vote : unanimité

Adhésion au SIDEN-SIAN pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le règlement départemental de lutte contre l'incendie élaboré par le SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours) s'imposant aux communes est de plus en plus lourd et contraignant. Outre l'entretien des équipements - qui représente annuellement 16 000 € pour la ville - ce nouveau règlement impose une mise en conformité des équipements - estimée à 70 000 € - et surtout la création de citernes et réserves incendies, notamment Chemin de Baudival, Chemin du Quennelet, Hameau de Pont à Capelle, Faubourg de Cambrai ou rue de Baillon. Le coût d'un tel investissement oscille entre 450 000 € et 850 000 €.

Face à l'ampleur de cette mise en conformité et à la complexité réglementaire, le conseil municipal décide de transférer la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, au syndicat SIDEN-SIAN. Le coût de cette adhésion s'élève à 35 235 € (soit 5€ par habitant). Dès lors, le SIDEN-SIAN prendra en charge l'entretien et la mise en conformité des équipements. Il réalisera également les investissements nécessaires (création des citernes et réserves).

Vote : 24 voix pour - 3 abstentions - 1 non participation au vote

Participation de 10€ au voyage des aînés

Pour maintenir une prestation équivalente (déplacement en car, visite d'un musée ou d'un site historique et repas dansant), la commission Seniors suggère de demander une participation de 10 € aux personnes (de plus de 63 ans) souhaitant participer au voyage annuel. Cette proposition avait été validée par questionnaire par 145 des 150 participants au voyage de mai 2016.

Par ailleurs, pour les conjoints des participants n'ayant pas 63 ans, il sera demandé de verser également une participation équivalente au coût du repas. Enfin, seuls le Maire et les membres de la commission des Seniors seront conviés au voyage.

Vote : 24 voix pour - 4 voix contre

Plan d'économie 2017

Depuis 2014, le Gouvernement impose aux communes une baisse drastique des dotations forfaitaire, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) compensant les transferts de charge de l'État vers les collectivités territoriales.

Ainsi depuis 2014, la ville doit faire face à une baisse de 430 000 € (soit 28,9%). En effet, en 2013, la DGF représentait une recette de 1 489 000 €, en 2017, elle devrait n'être que de 1 059 000 €.

② Le choix d'une baisse des dépenses, tout en souhaitant cependant maintenir les politiques sociales et familiales en place (colis naissance, participation à l'acquisition d'une licence sportive pour les jeunes, séjour à la neige des élèves de CM2, remise d'un dictionnaire pour le passage au collège, bourse pour les bacheliers, aide au permis de conduire, maintien des subventions aux associations, aide au maintien à domicile des personnes âgées, voyage, colis et goûter des aînés).

Plusieurs pistes d'économies ont été proposées pour atteindre les 135 000 € d'économie :

- recours à des contrats aidés en remplacement de deux membres du personnel partant à la retraite (soit une économie de 56 000 €)

- fin des séjours à l'étranger et optimisation de la gestion des accueils de loisirs, en partenariat avec Vacances Plurielles. (soit une économie de 20 000 €)

- diminution de la subvention d'équilibre de la ville au CCAS, grâce à une meilleure gestion et la cession de terrains (soit une économie de 20 000 €)

- réduction des illuminations de Noël et du budget des festivités (soit une économie de 7 000 €)

- économies d'énergies suite aux travaux au groupe scolaire Matisse et au Palais des Sports (soit une économie de 8 000 €, en tenant compte de la hausse sensible du prix du gaz)

- réorganisation des services culturels (soit une économie de 16 000 € sur un budget annuel de 680 000 €)

- optimisation de la politique d'achat public (soit une économie de 8 000 €)

► **soit une économie attendue de 135 000 €.**

Les nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales imposent de faire des choix, d'établir des plans pluriannuels d'investissement et d'optimiser la gestion des services à la population. En effet la ville doit continuer sa politique d'investissement pour offrir aux Catésiens un cadre de vie agréable et des services adaptés aux besoins de la population.

Face à cette situation, Monsieur le Maire souligne le besoin d'efforts et de compréhension de chacun pour maintenir des services et des prestations de qualité notamment envers les jeunes, les familles et les seniors, sans augmenter la fiscalité communale (inchangée depuis 2001) ni endetter l'avenir.

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions

Création d'une marque de ville

Face à l'ouverture prochaine du contournement, la ville a souhaité renforcer son attractivité en créant une marque de centre-ville qui valoriserait l'image de la commune auprès de ses habitants, des entreprises et des touristes.

Partant du constat que la ville regorge de richesses (par son patrimoine, ses espaces naturels et de loisirs, ses commerces, ses services et équipements...), le slogan «Le Cateau, ville de trésors» a été proposé.

Les Catésiens ont été invités à se prononcer sur l'identité visuelle de cette marque. 38 personnes ont déposé leur bulletin de participation en mairie. Par 29 voix contre 7 et 2 nuls, c'est le choix 2 qui a remporté le plus de suffrages.

Le conseil municipal a validé le choix des Catésiens.

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions

Transfert de compétence et de personnel suite à l'application de la loi NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 5 août 2015 accorde de nouvelles compétences aux communautés de communes. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2017, elles seront, entre autre, chargées de :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- la politique locale du commerce.

Ces compétences étaient jusqu'alors exercées par du personnel communal. Le transfert de compétence s'accompagne généralement d'un transfert de personnel. Ainsi concernant la personne en charge de la redynamisation du commerce local, un transfert à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis (4C) est envisagé.

Par contre, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ne représente qu'une partie du travail de l'agent concerné. Pour ce cas particulier, la ville envisage donc une mise à disposition de la 4C, la ville restant employeur principal.

Le Conseil municipal a validé ce transfert et autorisé la signature d'une convention de mise à disposition.

Vote : unanimité

Adhésion de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis

Dans l'optique de renforcer le poids du Hainaut Cambrésis auprès des instances régionales, nationales et européennes, les communautés d'agglomération de Valenciennes métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai, de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de communes du Caudrésis et du Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Coeur de l'Avesnois et de Sud Avesnois ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé de pôle métropolitain.

Par délibération en date du 17 octobre, la Communauté de Communes du Caudrésis et du



Le Conseil municipal a validé le choix des Catésiens quant à la nouvelle identité visuelle «Le Cateau, ville de Trésors»...

Modification statutaire de la 4C

Par délibération en date du 17 octobre, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité les modifications statutaires prescrites par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), du 7 août 2015.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à cette modification statutaire.

Vote : unanimité

A ces pertes de recette s'ajoutent des dépenses supplémentaires, telles la mise en conformité de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ou l'application de la loi «0 phyto» interdisant le recours aux pesticides et par le fait imposant le recours à une brigade d'insertion pour le désherbage de la voirie communale.

En cumulant perte de recettes et charges nouvelles, le besoin d'économie de la commune s'élève à 135 000 €.

Pour y parvenir deux solutions : ① augmenter les recettes (par la fiscalité) ou ② diminuer les dépenses.

① Concrètement, jouer sur la fiscalité pour compenser les pertes de recette signifie faire passer le taux communal de la taxe d'habitation de 24,87% à 29,85% et celui de la taxe foncière de 23,45% à 27,02%. Pour les ménages cela se traduirait par une augmentation comprise entre 170 € et plus de 450 €.

Ainsi pour les familles dont la taxe d'habitation s'élève en 2016 à 600 €, elle passerait en 2017 (dans le cas d'une augmentation des taux) à 720 € et la taxe foncière - dans ce même cas de figure - passerait de 340 € à 390 €. Dans le cas d'une taxe d'habitation s'élevant à 1580 € et d'une taxe foncière de 890 € en 2016, celles-ci passeraient en 2017 respectivement à 1900 € et 1025 €.

Conscients que cette solution pèse lourdement sur les familles, les élus du conseil municipal l'ont unanimement rejeté.

Motion pour le maintien du service public postal

Le groupe La Poste vient d'investir plus de 300 000 € dans la modernisation et la mise en accessibilité de son bureau de la rue Jean Jaurès. En son temps, les élus s'étaient en effet mobilisés pour le maintien de ce service public au Cateau, en centre-ville. Ils restent vigilants sur cette question. C'est pourquoi, à la demande de la CGT et en soutien aux communes rurales, le conseil municipal a adopté une motion en faveur du maintien de la qualité du service public postal.

Vote : unanimité

Questions diverses

Lutte contre l'indécence des logements : Le conseil municipal valide la signature d'une convention avec la CAF dans le cadre de la lutte contre les logements indécents. La ville - via son service logement et la police municipale - réalisera des visites domiciliaires d'après une liste fournie par la CAF de bénéficiaires de l'ALF (allocation de logement familiale).

En contre partie de ce service, la ville percevra la somme de 50 € par dossier dans la limite de 4950 € en 2017).

Vote : unanimité

Création d'un chemin de randonnée : Le conseil municipal valide la création d'un chemin de randonnée pédestre - boucle de 20 km entre Bazuel, Montay et Le Cateau - dénommé «La Selle et son histoire». Ce circuit sera inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et entretenu par la Communauté de Communes en 2018.

Vote : unanimité

Monsieur le Maire et son conseil municipal
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année



Cérémonie des vœux du Maire à la population
dimanche 15 janvier à 11h
au théâtre municipal René Ledieu